

Quatorzième session de la Conférence des Etats Parties à la CRPD

Déclaration de la Belgique

Monsieur le Président,

Chers membres du Bureau, chers délégués,

La crise du Covid-19 a eu un impact négatif sur la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leurs familles et il est essentiel de répondre à ce défi.

Tout d'abord, il s'agit de **réaliser le droit à la santé**, la crise ayant élargi des vulnérabilités existantes. L'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap est un droit absolu. Le fait d'avoir un handicap ne devrait jamais être un critère de refus de soins.

Notre propre expérience démontre également l'importance d'impliquer les personnes en situation de handicap dans la gestion des crises. Cela nous a permis d'identifier des lacunes, notamment dans l'accès aux informations. Je tiens donc à remercier les personnes impliquées dans les différents conseils consultatifs et institutions des droits humains. Leur rôle a été crucial pour réduire l'impact de la crise.

Monsieur le Président,

Il y a une lumière au bout du tunnel, mais ce à quoi ressemblera la sortie dépend de nous. Dans notre politique de relance, nous devons viser à « **reconstruire en mieux** ». Cela exige le *mainstreaming* du handicap dans les différents plans de relance, en mettant l'accent sur les enjeux que la crise a mis en lumière. Je me réfère en particulier au droit à l'autonomie de vie, à l'inclusion dans la société, à l'accès à l'information, à la prise en compte de l'impact socio-économique et au soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.

La politique de relance offre une opportunité importante car la **planification** peut être un outil puissant pour la réalisation des droits. La Belgique soutient donc la nouvelle stratégie de l'Union européenne relative aux droits des personnes handicapées 2021-2030 et développe également son propre plan d'action fédéral pour compléter les stratégies régionales existantes.

Nous devons continuer à investir dans le développement et l'ouverture de l'expertise technique. Durant cette crise, nous avons vu une fois de plus l'importance des centres

d'expertise en matière d'accessibilité, organisés en Belgique au niveau communautaire. Ils ont contribué à l'amélioration de l'accessibilité dans les centres de vaccination et d'autres installations de crise.

Monsieur le Président,

Pour conclure, dans la politique de relance, une attention particulière doit être accordée à **l'impact socio-économique de la crise** sur les personnes en situation de handicap. Nous devons combler le fossé socio-économique supplémentaire qui s'est encore creusé. Déjà avant la crise, les personnes handicapées avaient une participation plus faible au marché du travail et un risque plus élevé de pauvreté. Cette situation affaiblit l'autonomie des personnes handicapées autant que les obstacles physiques ou juridiques. C'est pourquoi plusieurs initiatives visant à promouvoir la réintégration des personnes en incapacité de travail sont en cours d'élaboration aux différents niveaux de compétences, et que le gouvernement fédéral a décidé d'augmenter les prestations minimales.

Il reste beaucoup à faire, mais je suis confiante dans les progrès que nous réaliserons dans les années à venir.

Je vous remercie.